

## Communiqué du Parquet général en relation avec le Coronavirus

(12.03.2020)

Afin de limiter au maximum l'exposition tant du public que des fonctionnaires de la justice au risque d'une contamination par le Coronavirus, les services du **Service d'accueil et d'information juridique**, y compris le **Service d'accueil « droit des femmes »** sont **fermés à partir du 13 mars 2020** pour des consultations personnelles. Des consultations par mail et par téléphone restent évidemment possibles.

De même, le **Service du répertoire civil** ne sera plus ouvert au public, mais peut toutefois être contacté par mail ou par fax, ainsi que par courrier ordinaire.

Les adresses utiles pour contacter tous ces services figurent sur le document en annexe.

Pour ce qui est des **extraits du casier judiciaire**, il est fortement déconseillé de se rendre personnellement au guichet du Casier judiciaire. Il est recommandé de demander un extrait par voie de courriel ([casier.judiciaire@justice.etat.lu](mailto:casier.judiciaire@justice.etat.lu)) ou, de préférence, par le biais de [myGuichet](#). Exceptionnellement, les extraits « non-néant » seront également envoyés par la poste aux adresses figurant au Répertoire national des personnes physiques. Pour plus d'informations veuillez consulter le site [guichet.lu](http://guichet.lu)